

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil  
municipal, 155 rue Principale, lundi le 7 mai 2018 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Brigitte Chapados, Lorraine Michaud et Julie  
D'Astous et Messieurs Renaud Fortin ,Fernand Caron et Deave D'Astous  
tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert  
Pigeon.

**RÉSOLUTION 128-2018 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Lorraine  
Michaud et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte  
à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 129-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Deave  
D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté .

**RÉSOLUTION 130-2018 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
9 AVRIL 2018**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-  
verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, la résolution suivante  
est adoptée:

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Fernand  
Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté .

**RÉSOLUTION 131-2018 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2018**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-  
verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018, la résolution  
suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par madame Lorraine  
Michaud et résolu que ce procès-verbal est adopté .

**RÉSOLUTION 132-2018 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2018**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-  
verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2018, la résolution  
suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Deave  
D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté .

- **CONSULTATION PUBLIQUE** pour les règlements 241-2018 et 242-2018

- **RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : pas de réunion

O.T.J. : le représentant donne le rapport des résultats pour mars

BIBLIO MUNICIPALE : aucun point

FESTIVAL : madame Lorraine Michaud confirme que l'organisation des  
événements se poursuit

**RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS** : Permis de rénovation délivré à Simon Lemay, Carole Michaud, Frédérick Caron, Ginette Jean, Karine Therriault, Dépanneur Général et Ferme Herval (lotissement)

**RÉSOLUTION 133-2018 BRIS D'UN TUYAU SERVANT À L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu d'autoriser le paiement de la réparation du tuyau servant à l'évacuation des eaux pluviales sur le terrain 4147252 du 28, route Ladrière qui a causé une inondation au 28, du Bosquet sur le terrain 4147267 et par ailleurs, le conseil consent à payer l'installation d'un regard et les services d'une analyse par caméra.

**RÉSOLUTION 134-2018 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de l'enveloppe réservée aux municipalités de 10,700\$ du FDR, pour le projet présenté par la corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière en regard de la phase 2 du réaménagement du parc municipal.

**RÉSOLUTION 135-2018 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par madame Lorraine Michaud , appuyé de madame Brigitte Chapados et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste . ( 25,715.38\$)

**RÉSOLUTION 136-2018 EMPLOYÉS D'ÉTÉ**

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu d'autoriser l'engagement de monsieur Antonin Berger (sur demande de monsieur Germain Therriault, responsable des travaux publics) pour opérer, entretenir et réparer les véhicules de la municipalité et procéder à la collecte des matières résiduelles, au tarif décrété par la résolution 351-2010 auquel est ajoutée le taux d'indexation en vigueur cumulé à chaque année.

Les étudiants seront embauchés au tarif de **12\$/heure**. Les travailleurs adultes occasionnels recevront **14\$/heure**.

**RÉSOLUTION 137-2018 ACHAT D'UN CLIMATISEUR**

Il est proposé par madame Julie D'Astous ,appuyé de madame Lorraine Michaud et accepté à l'unanimité d'autoriser monsieur Germain Therriault et madame Lorraine Michaud à négocier des prix pour l'achat d'un climatiseur pour le bureau de la directrice générale.

**RÉSOLUTION 138-2018 ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU**

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un bureau et d'une chaise pour un montant maximal de 500\$ excluant les taxes.

**RÉSOLUTION 139-2018 PARTY DE HOT-DOGS DU 10 JUIN**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud , appuyé de madame Julie D'Astous de verser une contribution de 75\$ au Cercle de Fermières pour le montage de la salle et la fabrication des salades pour le party de hot-dogs et par ailleurs, il est résolu d'autoriser monsieur Germain Therriault, à faire les achats pour l'organisation du party de hot-dogs.

**RÉSOLUTION 140-2018 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE : madame Christiane Berger est en poste à titre de directrice générale depuis 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE : suite à l'appel de candidature au poste de direction générale, madame Catherine Ross a été embauchée ;

CONSIDÉRANT QU' : il n'y a pas lieu de procéder à un appel de candidature pour un poste d'adjoint à la direction générale selon la politique d'embauche et en raison de l'expérience de madame Christiane Berger;

PAR CONSÉQUENT' Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de madame Brigitte Chapados et résolu unanimement de créer un poste d'adjoint à la direction générale et par ailleurs, madame Christiane Berger est embauchée au poste d'adjointe à la direction générale.

**RÉSOLUTION 141-2018 MONTANT FORFAITAIRE POUR LA RÉDACTION DU JOURNAL MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Lorraine Michaud et résolu de verser 80\$ mensuellement à madame Bibiane Fortin, pour la rédaction du journal municipal .

**RÉSOLUTION 142-2018 MOTION DE FÉLICITATIONS**

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu d'offrir de Sincères Félicitations

- à madame Jeanne Moisan-Perrier , lauréate de la bourse Wladimir-A.-Smirnoff 2018 en raison de ses travaux de recherche dans le domaine de la biologie et de la gestion intégrée des ravageurs forestiers.
- à madame Colombe St-Pierre déclarée chef de l'année lors du gala des Lauriers de la Gastronomie Québécoise à Montréal.

**RÉSOLUTION 143-2018 APPUI POUR LE PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 20**

CONSIDÉRANT QUE : la route 132 est le seul lien existant entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski et que cette route provinciale représente un niveau de dangerosité important pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE : le prolongement de l'autoroute 20 augmenterait de beaucoup le niveau de sécurité des citoyens et procurerait une alternative essentielle en cas de fermeture de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE : le développement de la région du Bas St-Laurent repose sur plusieurs facteurs clés, dont la mise en place d'un lien routier fluide et sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Lorraine Michaud ,appuyé de madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité

- de demander au gouvernement du Québec, par l'entremise de monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'intégrer à l'intérieur du Plan québécois des infrastructures, dans les plus brefs délais, le projet visant à prolonger l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski

•

De transmettre la présente résolution, pour appui, à chacune des MRC et municipalités de la région Bas St-Laurent.

## **RÉSOLUTION 144-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT 241-2-2018**

### **RÈGLEMENT 241-2-2018**

Règlement numéro 241-2-2018 visant à modifier le plan d'urbanisme numéro 192-2012 modifié par le règlement numéro 211-2015 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1. articles 109 et suivants) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement décrétant un plan d'urbanisme le 7 janvier 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'urbanisme est entré en vigueur le 15 mars 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'urbanisme a été modifié par le règlement numéro 211-2015 et est entré en vigueur le 12 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est conforme au règlement de remplacement 2-16 modifiant le *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette*;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun de modifier le plan d'urbanisme afin de retirer de la zone industrielle les lots 4147312, , 4147314, 5370791 situés au sud de la rue Gagnon du cadastre du Québec, et ce, afin de permettre la création d'une zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QU'** : un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2018 par madame Julie D'Astous;

**CONSIDÉRANT QU'** : un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QU'** : une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le 7 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QU'** : un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** : le projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire et que l'ouverture du registre pour fins de signature sera disponible le 14 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT**

Le but du présent règlement est de modifier le plan d'urbanisme pour permettre la création d'une zone mixte à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

#### **ARTICLE 3. MODIFICATION DU PLAN : LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

Le plan intitulé « Les grandes affectations du sol » du plan d'urbanisme est modifié de façon à retirer de la zone industrielle les lots 4147312, , 4147314, 5370791 du

cadastre du Québec situés au sud de la rue Gagnon afin de créer une zone mixte ;

La portion du territoire visé est présentée à l'annexe 1 du présent règlement.

#### **ARTICLE 4. MODIFICATION DU PLAN : LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL**

Le plan intitulé « périmètre d'urbanisation » du plan d'urbanisme est modifié.

La modification consiste à retirer de la zone industrielle les lots 4147312, , 4147314, 5370791 du cadastre du Québec, situés au sud de la rue Gagnon afin de permettre la création d'une zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

La portion du territoire visé est présentée à l'annexe 2 du présent règlement.

#### **ARTICLE 5. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2018.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger  
Directrice générale  
& Secrétaire trésorière

#### **RÉSOLUTION 145-2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT 242-2-2018**

#### **RÈGLEMENT 242-2-2018**

Règlement numéro 242-2-2018 visant à modifier le règlement de zonage numéro 193-2012 modifié par le règlement numéro 212-2015 de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière

**CONSIDÉRANT QUE :** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

**CONSIDÉRANT QUE :** le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage afin de favoriser la création d'une nouvelle zone mixte à l'intérieur du périmètre urbain;

**Considérant que** le conseil municipal juge opportun de modifier le plan de zonage afin de permettre la création d'une zone mixte par **l'inclusion** des lots 4147312, , 4147314, 5370791 du cadastre du Québec ,situés au sud de la rue Gagnon ;

**CONSIDÉRANT QU' :** un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2018 par madame Brigitte Chapados;

**CONSIDÉRANT QU' :** un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 9 avril 2018;

**CONSIDÉRANT QU' :** une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le 7 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QU' :** un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE :** le projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire et que l'ouverture du registre pour fins de signature sera disponible le 14 mai 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie D’Astous, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l’unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Eugène-de-Ladrière ordonne et statue, par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2. BUT DU RÈGLEMENT**

Le but du présent règlement est de favoriser la création d’une nouvelle zone mixte à l’intérieur du périmètre urbain;

#### **ARTICLE 3. MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE**

Le plan de zonage intitulé «périmètre d’urbanisation» est modifié.  
La modification consiste à la création d’une zone mixte par **l’inclusion** des lots 4147312, , 4147314, 5370791 situés au sud de la rue Gagnon ;  
La portion du territoire visé est présentée à l’annexe 2 du présent règlement.

#### **ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 7<sup>o</sup> jour de mai 2018.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger  
Directrice générale  
& Secrétaire trésorière

#### **RÉSOLUTION 146-2018 FORMATION RCR POUR DEUX EMPLOYÉS**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l’unanimité de payer la valeur de 2 jours de travail aux 2 employés du service de surveillance pour leur formation de 2 jours en RCR.

#### **RÉSOLUTION 147-2018 PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par madame Julie D’Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l’unanimité de demander les services d’un professionnel afin de donner une formation spéciale réservée aux premiers répondants.

#### **RÉSOLUTION 148-2018 SERVICE DE SURVEILLANCE EN MILIEU SCOLAIRE**

En vertu de l’article 91 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut accorder une aide à toute initiative du bien-être de la population;

Il est proposé par madame Brigitte Chapados, appuyé par monsieur Deave D’Astous et résolu à l’unanimité de transférer la prise en charge du service de surveillance en milieu scolaire, à la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière et par la suite, une aide financière leur sera accordée.

#### **RÉSOLUTION 149-2018 PROJET PRÉSENTÉ AU PIQM**

**ATTENDU QUE** : l’aide financière offerte au volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) du Programme d’infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) a pour but de permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation ou conversion, ou de réfection d’infrastructures municipales afin d’assurer la pérennité des services aux citoyens.

**ATTENDU QUE** : la municipalité est propriétaire de la salle communautaire et , que celle-ci est utilisée par les organismes bénévoles du milieu pour leurs activités et réunions et toute la population;

**ATTENDU QUE** : cette salle est aussi utilisée pour les réceptions de baptême, de décès, les fêtes annuelles, les consultations publiques organisées par la municipalité, les événements culturels et soirées dansantes;

**ATTENDU QUE** : pour la pérennité des services offerts aux organismes du milieu et de la population, aux personnes handicapées, il y a lieu d'optimiser l'espace au niveau des équipements sanitaires;

**ATTENDU QUE** : pour la sécurité des usagers, des améliorations doivent être apportées aux portes d'entrées et l'installation de gouttières est nécessaire;

**ATTENDU QU'** : une porte rideau coupe-feu doit être installée afin de réduire la consommation électrique et privilégier un environnement acoustique optimisant l'intimité des organismes lors de leurs activités;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière présente un projet de réfection de la salle communautaire auprès du PIQM- volet 5 et par ailleurs, le conseil consent à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

#### **RÉSOLUTION 150-2018 MONTANT FOFAITAIRE POUR ENTRETIEN DES FLEURS**

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité de verser un montant forfaitaire de 600\$ pour l'entretien des aménagements de fleurs, corbeilles et arrosage.

#### **SUIVI DES DOSSIERS**

**\*\*\*La collecte des gros rebuts se fera le 16 mai 2018.**

#### **RÉSOLUTION 151-2018 SEMAINE MUNICIPALE**

Il est proposé par madame Brigitte Chapados, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de décréter la semaine du 3 au 9 juin, la Semaine municipale 2018, des activités rassembleuses seront réalisées reflétant le dynamisme du milieu.

#### **RÉSOLUTION 152-2018 APPUI AU PROJET LES RENDEZ-VOUS FESTIFS AU MARCHÉ DU BIC**

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière appuie le projet de la Société des loisirs de Bic présenté au FDR.

#### **RÉSOLUTION 153-2018 SEMAINE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de décréter la semaine du 1<sup>e</sup> au 7 juin, la Semaine québécoise des personnes handicapées et ainsi poser des petits gestes à la portée de toutes et tous pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées et, ainsi, bâtir une société plus inclusive.

#### **RÉSOLUTION 154-2018 ADHÉSION À L'AFBSL**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de payer l'adhésion de **65\$** à l'Association forestière Bas Laurentienne.

#### **RÉSOLUTION 155-2018 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin appuyé par madame Brigitte Chapados et résolu à l'unanimité à 22h.30.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe

toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger,  
dir.générale & Sec/trésorière